

TC 22  
NORME  
INTERNATIONALE

ISO  
2575

Quatrième édition  
1982-11-15  
AMENDEMENT 1  
1994-06-01

---

**Véhicules routiers — Symboles pour les  
commandes, indicateurs et témoins**

**AMENDEMENT 1**

*Road vehicles — Symbols for controls, indicators and tell-tales*

**AMENDMENT 1**

---



Numéro de référence  
ISO 2575:1982/Amd.1:1994(F)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'Amendement 1 à la Norme internationale ISO 2575:1982 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, sous-comité SC 13, *Ergonomie applicable aux véhicules routiers*.

---

© ISO 1994

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation  
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

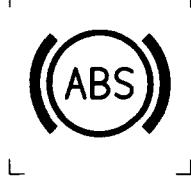
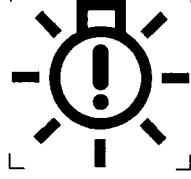
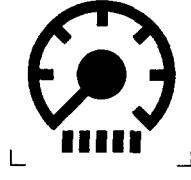
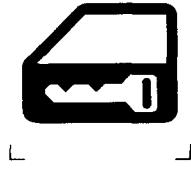
Imprimé en Suisse

# Véhicules routiers — Symboles pour les commandes, indicateurs et témoins

## AMENDEMENT 1

*Page 6*

Ajouter dans le tableau de l'article 4, à la suite de 4.46, les symboles suivants.

N°	Désignation de la commande, de l'indicateur ou du témoin	Symbole	Spécifications supplémentaires
4.47	Défaillance du dispositif antibloquage de frein		Témoin jaune ISO 7000-1407
4.48	Défaillance d'un des feux extérieurs		Témoin jaune ISO 7000-1555
4.49	Éclairage du tableau de bord		ISO 7000-1556 B
4.50	Verrouillage des portes		ISO 7000-0638
4.51	Consommation de carburant		ISO 7000-0641